

**UNE DÉFINITION PSYCHOSOCIALE DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE**

«La violence dans le couple et la famille est un ensemble de comportements, de paroles et de gestes agressifs, brusques et répétés à l'intérieur d'une relation de couple ou de relations familiales. Cette violence peut être physique, verbale, psychologique ou sexuelle. Elle peut aussi s'exercer à travers l'abus fait aux enfants, le contrôle de l'argent, le bris d'objets, les coups sur les animaux ou toutes autres mesures visant à contrôler les gestes et les comportements d'un ou plusieurs membres de la famille.» (Option, Montréal)

**DÉPISTER LES AUTEUR·E·S DE VIOLENCE**

**Les auteur·e·s de violence agissent fréquemment en se percevant victimes des comportements ou attitudes de leur partenaire.** Les auteur·e·s vont donc très naturellement se présenter d'abord comme victimes. Ils vont aborder les professionnel·le·s et leur entourage en se présentant initialement comme des personnes subissant des agressions de leur partenaire. Par conséquent, nombre de personnes auteurs se présentant en dehors des services spécialisés risquent de ne pas être identifiées comme telles.

**MESSAGES A TRANSMETTRE AUX AUTEUR·E·S DE VIOLENCE**

- Les conflits et les frustrations sont inévitables dans les relations affectives.
- La violence dans le couple et la famille est une manière inefficace de répondre à ces frustrations et les actes de violence constituent un délit.
- Il est possible d'apprendre à gérer frustrations et conflits sans recourir à la violence.
- Ces apprentissages nécessitent un soutien professionnel.
- Toute démarche de changement nécessite du courage et de la persévérance.

**PRESTATIONS SPECIALISÉES POUR LES PERSONNES AYANT RECOURS A LA VIOLENCE DANS LE COUPLE OU LA FAMILLE****Centre Prévention de l'Ale**

Ce Centre est représenté à la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) et collabore activement avec les différents partenaires engagés dans cette Commission. Ce Centre subventionné par l'Etat de Vaud offre aux adultes, hommes et femmes, des programmes spécifiques permettant de stopper la violence physique et de diminuer progressivement les autres formes de violence. Les programmes proposés sont financièrement accessibles.

Des programmes spécifiques en groupe ou en individuel traitent de la violence dans le couple ou la famille.

Le Centre Prévention de l'Ale propose des programmes thérapeutiques et de sensibilisation pour des hommes et des femmes s'engageant dans la démarche de façon volontaire ou orienté·e·s par la justice.

Après un premier contact, un entretien d'accueil en individuel est proposé ainsi que des entretiens d'évaluation permettant de valider l'orientation dans les programmes thérapeutiques ou de sensibilisation.

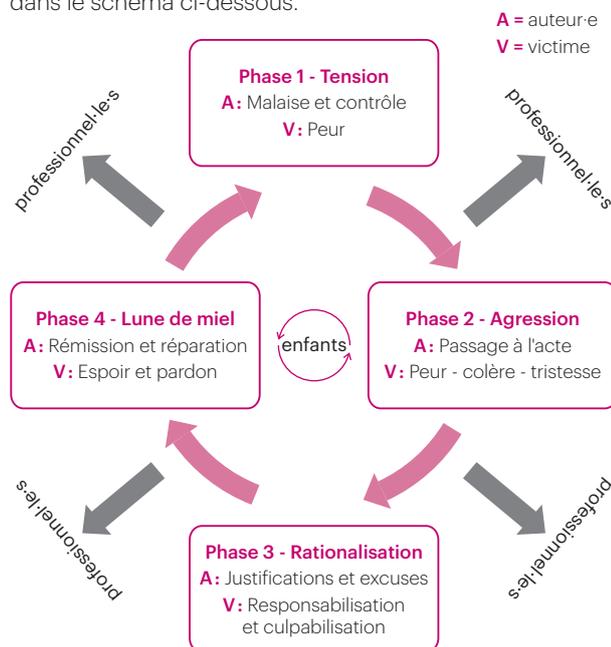
**Centre Prévention de l'Ale**

Rue de l'Ale 30 - 1003 Lausanne

www.prevention-ale.ch - info@prevention-ale.ch - Tél. 021 321 24 00

**LE CYCLE DE LA VIOLENCE**

Lors du cycle, avec le temps, la violence augmente en fréquence et en intensité, telle une spirale, comme illustré dans le schéma ci-dessous.

**OBJECTIFS DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES AUTEUR·E·S DE VIOLENCE**

- Mettre fin aux comportements violents pour protéger les victimes.
- Protéger les enfants exposés à la violence.
- Apprendre à maîtriser la colère et l'impulsivité.
- Apprendre à gérer les conflits.
- Apprendre à vivre des relations plus égalitaires et harmonieuses.
- Sortir de l'isolement.

**PRESUPPOSÉS A L'INTERVENTION**

La loi doit être dite : **les actes de violence dans le couple et la famille constituent un délit.**

La violence dans le couple est une construction psychologique et sociale, le recours aux conduites d'agression demeure un choix individuel. Un individu n'est pas violent en soi, mais il manifeste de la violence dans une interaction ou un contexte particulier.

Tout adulte impliqué dans une situation de violence dans le couple ou la famille est responsable de ses conduites d'agression et de sa propre sécurité.

Chaque parent reste responsable d'assurer la sécurité et le bon développement des enfants, dans la mesure de ses moyens. Les enfants exposés aux violences conjugales sont considérés comme des victimes directes des violences auxquelles ils sont confrontés.

## CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE POUR L'AUTEUR-E

### • L'auteur-e va mal aussi

La personne qui a des comportements violents peut ressentir un réel et pénible sentiment de culpabilité et de honte. Ne parvenant pas à sortir de la spirale de la violence, son estime d'elle-même est affectée.

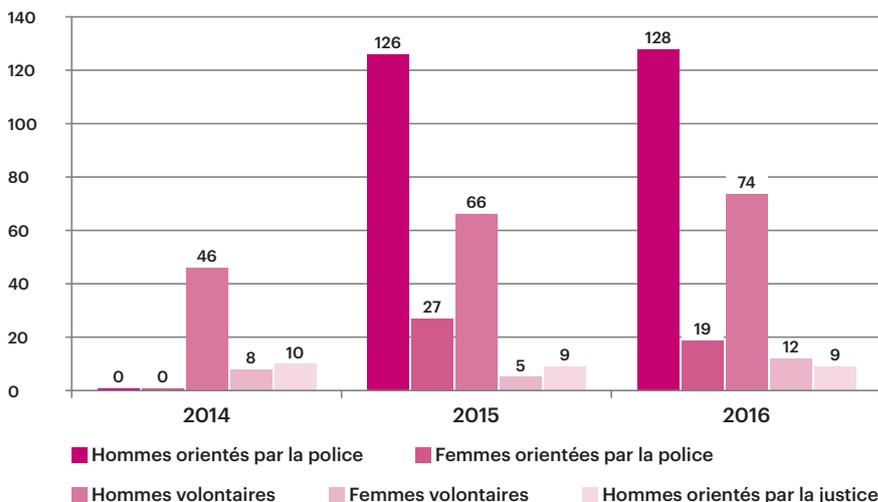
### • Ses enfants souffrent

Les enfants sont exposés aux violences de leurs parents.

### • L'auteur-e est exposé-e à des poursuites

Interventions policières, arrestations, comparutions au tribunal, incarcération, prison, casier judiciaire... La violence conjugale est une affaire sérieuse avec des sanctions et des peines qui le sont également.

## NOMBRE DE DOSSIERS SUIVIS PAR ANNÉE



Les chiffres de 2014, qui sont représentatifs des chiffres des années précédentes, démontrent qu'en l'absence d'une base légale contraignante, l'engagement dans une démarche volontaire de l'auteur-e est complexe et souvent difficile à entreprendre. Cela nécessite beaucoup de soutien de la part de l'ensemble des professionnel-le-s engagé-e-s.

En 2015 suite à une volonté politique, un certain nombre de mesures ont été adaptées afin de renforcer le dispositif d'accompagnement des auteur-e-s de violence. L'objectif est de diminuer la récidive en renforçant la prise en charge des auteur-e-s dans une approche intégrée. L'introduction de ces nouvelles mesures, et notamment une collaboration renforcée avec la police, a permis d'augmenter sensiblement le nombre de personnes suivies, comme le montrent les chiffres ci-dessous. La loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) vise à renforcer ces mesures en imposant des entretiens obligatoires aux auteur-e-s expulsé-e-s du domicile.

## DOSSIERS OUVERTS EN 2016

	Nbre nouveaux dossiers ouverts en 2016	Bénéficiaires venu-e-s au 1 <sup>er</sup> entretien d'accueil	Bénéficiaires venu-e-s en évaluation (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> entretien)	Bénéficiaires entré-e-s dans un programme
Hommes volontaires	62	51	35	20
Femmes volontaires	11	10	2	1
Hommes orientés par police	118	52	16	2
Femmes orientées par police	19	2	0	0
Hommes orientés par la justice	3	3	3	3

## HISTORIQUE DE L'INTERVENTION AUPRÈS DES AUTEUR-E-S

A l'origine en 1995, le Centre MalleyPrairie, puis d'autres institutions, ont développé dans le canton de Vaud le concept d'intervention auprès des personnes auteurs de violence dans le couple ou la famille.

En 2016, suite à une volonté politique et avec l'objectif d'une approche intégrée, la prestation pour auteur-e-s de violence dans le couple ou la famille est rattachée à la Fondation MalleyPrairie sous le nom de Centre Prévention de l'Ale. Les prestations pour auteur-e-s sont séparées de celles pour les victimes et sont accessibles au cœur de Lausanne. De nouvelles offres sont développées afin de répondre à différentes demandes, notamment pour des couples confrontés à la violence.

## FACTEURS DE RISQUE DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence dans le couple ou la famille est une problématique sociale, relationnelle et pas uniquement individuelle.



C'est dans la prise en compte de ces trois plans que la violence peut être résolue.

## WWW.VIOLENCEQUEFAIRE.CH

Ce site permet d'accéder à des informations en ligne et de recevoir des réponses de la part de professionnel-le-s à des questions posées anonymement.